

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

25 NOVEMBRE 2020

Note: Selon l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, il est mentionné que les organismes municipaux ont maintenant le choix entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations. La décision revient à chaque municipalité et organisme. De plus, l'organisme doit mettre en place une procédure permettant aux citoyens de poser leur question par écrit.

Les membres du conseil siègent en présentiel et Messieurs Guy Abel, Maurice Laverdière, Norman Young, Alexandre Binette, Nico Gervais, Michel Roy et Madame Isabelle Coderre sont présents en visioconférence (Microsoft Teams).

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à Laverlochère-Angliers, au 11, rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon), le **MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020, à 19 h 35**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest (en Teams)
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin (en Teams)
M. Norman Young	, maire de Kipawa (en Teams)
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet (en Teams)
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord (en Teams)
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny (en Teams)
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M. Michel Roy	, maire de la Ville de Ville-Marie (en Teams)
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

EST ABSENT :

M. Gérald Charron , maire de Laforce

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Monia Jacque , directrice à l'aménagement et au
développement du territoire

M^{me} Christelle Rivest , directrice des ressources financières,
humaines et matérielles

M. Chaibou Achirou , directeur à la gestion du territoire

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles

M^{me} Catherine Drolet-Marchand, coordonnatrice aux communications
et de la promotion du territoire

M. Sami Bdiri , greffier

M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 30 à
19 h 30.

11-20-419

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 35
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a
déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour
une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29
mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au
7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au
16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au
24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au
29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au
6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au
13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au
20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au
27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au
3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au
10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 et jusqu'au
17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au
23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au
30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au
8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au
15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au
22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020,
jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet
2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet
2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août
2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août
2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août
2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du
26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro
917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le

décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020 et jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020 et jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020 et jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ayant modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil et que de nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des nouvelles règles applicables, la MRC peut permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 (p. ex. : en visioconférence ou par téléphone).

CONSIDÉRANT QUE si la MRC refuse tout ou une partie du public pour ces motifs, elle doit publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations (p. ex. : publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel, retranscription intégrale des délibérations dans un document accessible au public, diffusion de la séance sur une plateforme numérique);

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

11-20-420

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Vincent Gingras
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Aucune question écrite n'a été reçue à la MRC. Aucune question des membres de l'assistance.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI.

Au cours de la rencontre qui a eu lieu avec les représentants d'Hydro-Québec, les discussions ont eu pour objet les aspects techniques du projet (devis et plan), ainsi le Comité administratif, prendra connaissance dans ses prochaines séances des propositions provenant de Société PEK, firme de consultants identifiée à cet effet, et cela afin de permettre au conseil de prendre une décision éclairée pour retenir les services de cette ressource pour monter le plan d'affaires.

Information

SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - LA CONNECTIVITÉ (TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET HAUTE VITESSE).

Concernant la téléphonie mobile, Monsieur Binette mentionne que le projet suit son cours et que depuis la dernière séance du conseil les deux sites situés à Laforce et à Latulipe ont été mis en service.

Il ajoute aussi que le projet Mobile AT sera achevé vers la fin du mois de mars 2021. Toutes les informations sur l'évolution du dossier sont disponibles sur la page Facebook de Mobile AT.

11-20-421

COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE | RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF.

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2020, Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats avisait la MRC de Témiscamingue que leur cliente, la Caisse Desjardins du Témiscamingue les avait mandatés pour prévenir la MRC que Communication-Témiscamingue cesserait ses opérations à compter du 31 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Témiscamingue souhaitait rappeler à la MRC que celle-ci s'est portée caution envers la Caisse des obligations de Communication-Témiscamingue pour une somme totale de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la mise en demeure alors adressée à Communication-Témiscamingue stipulait, entre autres, que la cessation des activités et les difficultés financières de Communication-Témiscamingue constituent des défauts et que la Caisse est en droit d'exiger le remboursement immédiat des sommes qui lui sont dues en capital et intérêts sur le prêt à terme contracté avec la Caisse Desjardins du Témiscamingue, qui est créancier de 1^{er} et 2^e rang sur les comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE ce le prêt a continué à générer des intérêts et que tant qu'il n'est pas remboursé, Communication-Témiscamingue n'a plus accès à son compte;

CONSIDÉRANT QUE si la MRC de Témiscamingue exécute sa caution, elle deviendra créancière de 1^{er} rang sur les comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière séance du comité administratif, le 4 novembre, les membres du CA ont eu un état de situation du dossier, lors de la réunion privée;

CONSIDÉRANT QUE le CA recommande l'exécution de la caution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'EXÉCUTER** la caution de 200 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins du Témiscamingue, en référence à la résolution du conseil 12-14-39 et de la convention de prêt.
- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 91 110 \$, sur ce prêt, à la Caisse Desjardins du Témiscamingue.
- **DE DEMANDER** une quittance totale et finale auprès de la Caisse Desjardins du Témiscamingue pour ce prêt et pour la marge de crédit.
- **D'ACCORDER** une quittance à Communication-Témiscamingue concernant ce remboursement.

D'autres étapes sont à venir afin de régulariser les engagements de Communication-Témiscamingue envers ses créanciers. Toute action subséquente devra être documentée afin de respecter les obligations légales de la MRC de Témiscamingue, selon ses différents mandats reliés à ce dossier.

11-20-422

**DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION | PLAN D'AGRICULTURE DURABLE
2020-2030.**

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre dernier, le ministre de l'Agriculture a dévoilé le Plan d'agriculture durable 2020-2030 vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui tiennent compte des préoccupations sociétales en matière de pesticides ainsi que des engagements liés aux changements climatiques et au développement durable du gouvernement québécois;

CONSIDÉRANT QUE ce plan vient concrétiser, dans le secteur agricole, l'objectif de la Politique bioalimentaire 2018-2025, alimenter notre monde, en contribuant à encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement en plus de renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables;

CONSIDÉRANT QUE ce plan poursuit l'objectif de mobiliser les entreprises agricoles pour qu'elles mettent en oeuvre des actions porteuses visant la durabilité de leur entreprise et la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Agriconseils est présent pour des services ponctuels et spécifiques sans la présence en permanence de conseillers sur le territoire pour animer et dynamiser et qu'une telle ressource est nécessaire pour la mobilisation du milieu;

CONSIDÉRANT QU'un des pôles d'excellence du Témiscamingue est le développement des agricultures innovantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT a déjà mandaté l'URDAAT sur des projets et des enjeux propres à notre territoire, notamment le projet de développement de la filière en grande culture biologique;

CONSIDÉRANT QUE le chantier de révision du Plan de développement de la zone agricole est actuellement en cours et que par ce plan, nous souhaitons propulser le Témiscamingue à un autre niveau, que ce soit par les actions et les projets qui seront mis de l'avant;

CONSIDÉRANT l'importance du secteur agricole et agroalimentaire dans l'économie locale et l'occupation du territoire Témiscamien;

CONSIDÉRANT le statut sanitaire du Témiscamingue, tant au niveau agronomique que santé publique, et que sans l'ajout d'une ressource sur le terrain ces éléments sont à risque;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT offre sa pleine collaboration à la mise en place et la mise en oeuvre de ce Plan d'envergure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au MAPAQ de tenir compte de la réalité des régions afin que les moyens et les mesures phares envisagés par ce plan soient disponibles et accessibles au Témiscamingue, tant en termes d'expertise que de mesures financières adaptées.
- **QUE** la présente résolution soit transmise au ministre de l'Agriculture, au ministre régional, Monsieur Pierre Dufour, à la députée de Rouyn-Noranda - Témiscamingue, madame Émilise Lessard-Therrien et à la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue.

11-20-423

**ATTRACTION ET RÉTENTION | APPUI ET SOUTIEN FINANCIER
POUR UN ORGANISME RÉGIONAL.**

CONSIDÉRANT la mise sur pied de l'Alliance de l'attraction et de la rétention de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance se définit comme moteur d'attractivité, d'accueil et d'intégration de personnes qui choisissent de vivre, de travailler ou d'étudier en Abitibi-Témiscamingue et qu'elle supporte les territoires, les organismes, les entreprises et les institutions dans leurs actions d'attractivité, d'accueil et de rétention par la production d'outils et de matériel répondant à leurs besoins.

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance aura 4 grands mandats, soit d'unir, d'attirer, de reconnaître et d'accueillir et qu'elle établira des stratégies sur mesure avec chacun des cinq territoires en mettant de l'avant leurs forces, leur identité propre et ce, en répondant clairement à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance offrira un certain nombre de services pour ses membres;

CONSIDÉRANT QU'une tournée régionale s'est tenue dans les dernières semaines et que l'ensemble des MRC sont d'accord pour adhérer à cette organisation;

CONSIDÉRANT QUE pour être membre, une contribution est demandée par l'Alliance, cette contribution étant basée sur la population

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Lyne Ash
appuyée par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'ADHÉRER** comme membre au sein de l'Alliance de l'attractivité et de la rétention de l'Abitibi-Témiscamingue et d'accepter le tarif annuel tel que proposé pour les 2 prochaines années.
- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 7 980 \$ pour les années 2021 et 2022.

Information **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2020 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – SERVICES DE PROXIMITÉ.**

La préfète invite les élus à s’inscrire au congrès virtuel sur les services de proximité qui se tiendra du 8 au 10 février 2020.

Elle met l’accent sur l’importance des services de proximité qui demeurent une priorité du territoire et ce, plus particulièrement pour les municipalités en voie de revitalisation. D’ailleurs, une première rencontre avec les municipalités citées dans le protocole d’Entente du FRR-Volet 4 a eu lieu. Avant d’inclure de nouvelles municipalités à l’entente, le comité des 5 municipalités va entamer les travaux, et entre autres réfléchir au profil recherché de la ressource qui accompagnera les milieux dans cette démarche. Une nouvelle rencontre est prévue pour la mi-janvier.

Information **ENJEU PONCTUEL: INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES.**

Lors de la réunion privée, des informations ont été partagées concernant la limitation de charge à 10 tonnes sur le pont P-07542 (route 391 – ruisseau l’Africain) ainsi que sur les discussions tenues lors de la réunion avec les divers intervenants qui a eu lieu le 20 novembre afin de discuter des solutions possibles. Ainsi, deux tracés alternatifs de contournement ont été proposés dans le cadre de cette réunion.

La préfète invite les élus à s’attarder sur les solutions proposées par les intervenants et rappelle que les camions ayant une charge supérieure à celle qui est permise, doivent à l’heure actuelle, emprunter un trajet alternatif qui passe par Ville-Marie et Lorrainville. Ce détour engendre inévitablement des coûts additionnels aux usagers.

La préfète invite les membres à réfléchir sur une éventuelle contribution financière de la part de la MRCT pour soutenir la réalisation d’une voie de contournement, en considérant la hausse des frais reliés au détournement des camions de collecte qui pourraient être réduits avec les solutions proposées.

Information **ENJEU PONCTUEL: LES SOINS EN SANTÉ.**

La décision émanant du CISSSAT dont l’objet est de suspendre les activités dans plusieurs centres locaux de services communautaires dans la région, inquiète énormément les usagers de ces centres. Ainsi les municipalités concernées par cette décision, ont soumis des propositions à la présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue afin de maintenir certains services. En conséquence cette dernière désire rencontrer de nouveau les membres du conseil, notamment dans le but de discuter lesdites propositions.

11-20-424 **NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE | NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT DE LA MRC SUR L’OBNL.**

M. Daniel Barrette informe les membres du conseil des derniers développements concernant le futur OBNL.

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un organisme à but non lucratif pour prendre en charge la construction et la gestion d'une nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a été immatriculé le 16 octobre dernier, auprès du Registre des entreprises du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale de constitution aura lieu ce jeudi, 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration provisoire ont déjà informé la MRC qu'un siège sur leur conseil d'administration permanent sera réservé pour un représentant du milieu municipal, élu et nommé par la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Monsieur Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers, à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue sur l'OBNL créé pour piloter le dossier de la nouvelle infrastructure aquatique.

M. Barrette s'engage à faire rapport à chaque séance du conseil de l'évolution du projet.

Information

MOT DE LA PRÉFÈTE.

M^{me} Bolduc prononce une allocution à l'occasion de la présentation du budget de l'année 2021.

Elle présente les grands traits du budget tout en soulignant une croissance au niveau des ressources financières de la MRCT

Elle félicite également les élus du territoire pour leur détermination et engagement ainsi que leur dévouement pour tous les citoyens et citoyennes de la Témiscamingue.

11-20-425

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2021 (IPC : 0.1 %).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se sont réunis le 7 novembre 2020 pour travailler sur le projet du budget 2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour le budget 2021, celui-ci sera indexé selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de juillet 2020, soit de 0.1 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le budget 2021, selon les dispositions suivantes :

1. Budget 2021 :

Postes et fonctions	2020		2021		Quotes-parts brutes 2021
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
1. Rémunération et frais de déplacement des élus	40 000 \$	330 868 \$	40 000 \$	332 938 \$	292 938 \$
2. Aménagement et développement régional	1 223 783 \$	1 066 618 \$	1 571 103 \$	1 469 133 \$	(101 970) \$
3. Gestion des cours d'eau	3 486 \$	56 405 \$	0 \$	30 677 \$	30 677 \$
4. Gestion financière et délégation des baux	931 439 \$	931 438 \$	778 334 \$	778 335 \$	0 \$
5. Ressources forestières et agricoles	78 000 \$	78 000 \$	221 500 \$	158 000 \$	(63 500) \$
6. Services collectifs – Aide financière	205 800 \$	258 500 \$	203 716 \$	217 716 \$	14 000 \$
7. Sécurité publique et incendie	118 864 \$	211 256 \$	165 519 \$	268 760 \$	103 241 \$
8. Administration	70 200 \$	316 010 \$	105 200 \$	336 391 \$	231 191 \$
9. Fonds d'intervention financière	12 770 \$	12 770 \$	s/o	s/o	s/o
10. Développement économique	2 868 763 \$	2 868 763 \$	2 551 226 \$	2 551 226 \$	0 \$
11. Contributions – Corporation transport adapté	282 250 \$	282 250 \$	282 250 \$	282 250 \$	0 \$
12. Développement rural	s/o	s/o	634 181 \$	652 181 \$	18 000 \$
12. Parc informatique	236 135 \$	382 443 \$	261 215 \$	386 228	125 013 \$
13. Évaluation	173 375 \$	417 925 \$	171 250 \$	394 513	223 263 \$
14. Cotisations aux organismes	0 \$	31 060 \$	0 \$	31 060 \$	31 060 \$
15. Programmes d'habitation	188 469 \$	188 469 \$	150 000 \$	150 000 \$	0 \$
16. Ententes intermunicipales	271 668 \$	271 668 \$	224 304 \$	224 304 \$	0 \$
17. Édifice	385 724 \$	385 724 \$	446 508 \$	446 508 \$	0 \$
18. Valorisation des matières résiduelles	1 433 626 \$	3 232 770 \$	1 315 337 \$	3 222 313 \$	1 906 976 \$

Postes et fonctions	2020		2021		Quotes-parts brutes 2021
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
Total :	8 524 352 \$	11 322 937 \$	9 121 643 \$	11 932 533 \$	2 810 890 \$

Contributions 2021 pour les municipalités locales :

Corporation du transport adapté	56 750 \$	Évaluation – Trois villes	104 250 \$
Pinces de désincarcération et évacuation médicale	50 069 \$	Sel et calcium et gestion cours d'eau	14 744 \$
Réseau incendie	20 000 \$	Rift	58 016 \$
Radios incendie	12 349 \$	Facturation transport relais écocentres locaux et contributions au REL	83 607 \$
Projet avertisseur fumée incendie	26 120 \$	Logiciel évaluation fonc.	6 332 \$
Sécurité publique – Règlement anim.	6 981 \$	Grand total :	439 218 \$

Contributions 2021 pour des ententes intermunicipales avec les municipalités locales participantes :

Entente santé-sécurité travail	48 872 \$	Entente urbanisme	85 710 \$
Total : 134 582 \$			

Informations fiscales et financières

Quotes-parts nettes:	
Budget 2021	2 810 890 \$ 0,168 \$ / 100 \$ 187,81 \$ / habitant
Budget 2020	2 552 615 \$ 0,155 \$ / 100 \$ 168,00 \$ / habitant
Écart	258 275 \$ 0,013 \$ / 100 \$ 19,81 \$ / habitant
Évaluation foncière uniformisée 2021 :	1 668 716 765 \$ 1,1 %
Évaluation foncière uniformisée 2020 :	1 651 357 003 \$
Population : 14 967	

1. Compensation de la collecte sélective (recyclage) de Recyc-Québec : la compensation à venir pour la prochaine année est estimée à 664 451 \$ et sera versée selon les modalités de Recyc-Québec.

Ces compensations sont reçues et conservées à la MRCT, conformément à l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles, sur l'ensemble du territoire.

2. Traitement des élus pour l'année 2021 :

	2018	2019	2020	2021
Réunion CA, conseil et extérieur de la MRCT	159,39 \$	183,87 \$	187,55 \$	189,43 \$
Réunion dans la MRCT	80,30 \$	91,91 \$	93,74 \$	94,68 \$
Selon règlement n° 202-06-2019 : Indexation annuelle IPC ou 1 % (1 % en 2021)				

3. Frais de déplacement et de séjour – élus et personnel pour l'année 2021 :

	2020	2020	2021	2021
	(ATNEO)	(Hors ATNEO)	(ATNEO)	(Hors ATNEO)
Automobile	0,46 \$ / km			
Avion, autobus, taxi	Coût réel	Coût réel	Coût réel	Coût réel
Déjeuner	10 \$	14 \$	10 \$	14 \$
Dîner	20 \$	40 \$	20 \$	40 \$
Souper	30 \$	40 \$	30 \$	40 \$
Coucher	Coût réel	Coût réel	Coût réel	Coût réel
Coucher parents / amis	15 \$	15 \$	15 \$	15 \$

11-20-426

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 206-12-2020 DÉTERMINANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS (BUDGET) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS AINSI QUE LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS.

Monsieur Nico Gervais, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget), pour l'exercice financier 2021 et les contributions des municipalités ainsi que des territoires non organisés sera soumis au conseil, pour adoption à la prochaine séance du conseil.

Le but du règlement est de déterminer la répartition des quotes-parts et des contributions des municipalités locales et des territoires non organisés pour l'année 2021. Le règlement établira par le fait même, le taux de taxation pour TNO Laniel et TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue pour la prochaine année. Les informations visant à produire le règlement découlent du budget adopté pour l'année 2021, à la résolution n°11-20-425.

Le projet de règlement a été déposé et les membres du conseil ont pu en prendre connaissance.

11-20-427

FONDS RÉGIONS RURALITÉ - VOLET 2 | – RECOMMANDATION DU COMITÉ GAMME – PROPOSITION D'UN PROJET DE POLITIQUE POUR L'ANNÉE 2021.

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions Ruralité - Volet 2, délégué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), est destiné au financement de toute mesure de développement local et territorial tel que stipulé dans l'entente relative au Fonds Régions Ruralité - Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue doit statuer sur ses priorités d'action afin de respecter l'entente signée avec le MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** la Politique de soutien aux projets structurants 2021, qui se décline en 3 principaux volets :
 - Volet 1 : municipalité locale et organisme – Enveloppe de 529 185 \$

- Volet 2 : projets spéciaux – Enveloppe de 529 185 \$
- Volet 3 : promotion des activités du milieu – Enveloppe de 50 000 \$
- **DE DIFFUSER** la présente politique sur le site Internet de la MRC de Témiscamingue.
- **DE DÉFINIR** les priorités d'interventions comme suit :
 - Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et l'entreprise avec divers outils et programmes d'aide financière (entente spécifique conclue avec la SDT);
 - Soutenir l'offre de services pour les entreprises (entente spécifique conclue avec la SDT);
 - Planifier l'aménagement et le développement du territoire de la MRC;
 - Maintenir les agents de développement territoriaux déterminés par le Conseil de la MRC;
 - Soutenir les enjeux territoriaux;
 - Favoriser la mise en commun de services;
 - Miser sur la concertation régionale.
- **DE PRIORISER** les projets touchant aux sphères d'activité suivantes qui s'avèrent être des secteurs d'intervention prioritaires :
 - La démographie
 - L'énergie renouvelable
 - Le regroupement de services
 - L'environnement
 - Le développement touristique du territoire
 - La forêt
 - L'image du territoire
 - L'agriculture
 - La connectivité territoriale
 - Les services de proximité

Tout projet souhaitant recevoir un soutien financier de la part du FRR - Volet 2, doit être présenté au Comité du GAMME de la MRC de Témiscamingue qui en fera l'analyse, selon les critères cités dans la présente politique, dans la section *Soutien aux projets du milieu*.

11-20-428

AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (MIFI).

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de Témiscamingue (MRCT) d'augmenter sa population et d'améliorer la rétention des personnes immigrantes sur son territoire;

CONSIDÉRANT la réception d'un appel de projets du ministère de l'Immigration, francisation et de l'inclusion (MIFI), soit le programme d'appui aux collectivités (PAC) dont la date limite de dépôt est le 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE certaines actions prévues dans la dernière entente ont dû être modulées ou reportées afin de respecter le contexte sanitaire qui s'est présenté en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT veut continuer de positionner son leadership en matière d'accueil et de rétention des nouvelles populations sur le territoire dans les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'inclusion (MIFI) pour un montant de 75 000 \$ et que la MRC assume le montant restant via le Fonds régions ruralité – volet 2.
- **D'AUTORISER** madame Lyne Gironne, directrice-générale – secrétaire-trésorière, à signer les documents liés à ce dépôt pour et au nom de la MRC.

Information

CONFÉRENCE WEB : MIEUX RETENIR ET INTÉGRER LES IMMIGRANTS DANS NOTRE MRC.

Une conférence-Web est prévue mercredi le 9 décembre 2020, de 13h30 à 16h et sera animée par Madame Émilie Bouchard, spécialiste en immigration dans les régions. Elle mettra en lumière le rôle important que peut jouer chacun d'entre nous pour contribuer à la réussite de l'intégration des immigrants au Témiscamingue.

Trois tables de discussion sont prévues en marge de cet événement et cela pour entendre les divers intervenants sur les moyens à mettre en place pour faire du Témiscamingue un lieu inclusif, tant au travail que dans la vie quotidienne.

Information

SONDAGE SUR L'IMMIGRATION AU TÉMISCAMINGUE.

La MRC de Témiscamingue invite la population à répondre à trois sondages, dans le but de poursuivre les efforts afin de devenir un territoire attractif et inclusif pour tous les nouveaux résidents qu'elle accueille.

Ces trois sondages visent trois publics distincts, soit : la société d'accueil (citoyens, milieu municipal), les employeurs et les immigrants. Il s'agit là des trois sphères majeures rassemblant des acteurs pouvant faire une différence dans le parcours d'un immigrant qui déménage au Témiscamingue, de l'entrevue à l'installation et de l'intégration dans la municipalité aux implications bénévoles lui permettant de se forger un cercle social.

Les résultats des sondages permettront de mieux cerner les enjeux et les défis du territoire en tant que terre d'accueil, en plus de guider les travaux d'écriture de la Politique pour l'établissement durable des personnes immigrantes au Témiscamingue.

11-20-429

ENTENTE INTERMUNICIPALE SST – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE.

CONSIDÉRANT la résolution N^o 09-18-338 du conseil de la MRCT adoptée le 26 septembre 2018 et autorisant la signature de l'addenda de l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) (ci-après « entente »);

CONSIDÉRANT QUE l'entente vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des besoins en santé et sécurité au travail sont toujours présents au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'entente que les municipalités participantes doivent adopter une résolution afin de confirmer leur désir de maintenir la ressource en santé et sécurité au travail et ainsi prolonger l'entente à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE huit des neuf parties à l'addenda #1 de l'entente ont démontré leur intérêt à renouveler l'entente, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une partie du budget total soit 40 % est supporté par le territoire et 60 % financé par les municipalités participantes suivant des heures réservées et autres considérations;

CONSIDÉRANT QUE des modifications devront être apportées à l'addenda #1 de l'entente afin de s'adapter à la nouvelle situation des parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Mario Drouin
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE RENOUELER** l'Entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST), et ce, jusqu'au 31 décembre 2021, pour un montant à parfaire et estimé à 6 108,96 \$.

11-20-430

ENTENTE INTERMUNICIPALE URBANISME - ACCEPTATION DES 4 NOUVELLES DEMANDES D'ADHÉSION.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019 d'une part et de l'adhésion de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury comme membre à l'entente en janvier 2020 d'autre part;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 28 de ladite entente que :
« Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 624 du Code municipal et 469.1 de la Loi sur les cités et villes, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Elle obtient le consentement de toutes les municipalités déjà participantes;
- b) Si l'adhésion a lieu au cours d'un exercice financier, une majoration additionnelle de 25 % des salaires et des avantages sociaux est imposée à cette municipalité pour cet exercice financier;
- c) Elle accepte les conditions d'adhésion, dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;
- d) Toutes les municipalités participantes autorisent, par résolution, cette annexe;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard-de-Fabre désirent participer à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QU'une partie du budget total soit 40 % est supporté par le territoire et 60 % financé par les municipalités participantes suivant des heures réservées et autres considérations;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de l'adhésion des municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard-de-Fabre et de la coïncidence des besoins de la ressource sur la période du 1^{er} mai au 30 octobre par les différentes municipalités participantes, une ressource supplémentaire à temps plein (35 heures/semaine) sera embauchée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à l'entente désirent autoriser l'adhésion de la municipalité de Duhamel-Ouest, Laverlochère-Angliers, St-Édouard-de-Fabre et de Kipawa, conditionnellement à ce que celles-ci acceptent de payer des frais d'adhésion de 1 139,47 \$, chacune, contribuant ainsi aux coûts reliés aux heures communes 2019 et 2020 (formation et recherche documentaire);

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion exigés aux municipalités désirant se joindre à l'entente pour l'année 2021 seront répartis à parts égales entre les municipalités de l'entente 2020 et la MRC, sous forme de crédit pour l'année 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la participation des municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard-de-Fabre, conditionnellement à l'acceptation par celle-ci des conditions établies par les municipalités participantes à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **D'INTÉGRER** à l'entente une annexe prévoyant la condition suivante : les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard-de-Fabre adhèrent à l'entente en acceptant des frais d'adhésion de 1 139,47 \$, chacune, pour l'année 2021.

11-20-431

ENTENTE INTERMUNICIPALE URBANISME - RÉSERVATION DES HEURES POUR L'ANNÉE 2021.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente »), ayant pris effet le 25 mars 2019 d'une part et de l'adhésion de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury comme membre à l'entente en janvier 2020 d'autre part;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre participeront à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes doivent réserver des heures pour l'année 2021, conformément à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'une partie du budget total soit 40 % est supporté par le territoire et 60 % financé par les municipalités participantes suivant un nombre d'heures réservées et autres considérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Vincent Gingras
appuyé par M. André Pâquet
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC établit le nombre d'heures réservées pour l'année 2021 à 345 heures, conformément à l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme.
- **QUE** le Conseil de la MRC autorise la dépense pour un montant estimé et à parfaire de 15 604 \$ pour 2021.

11-20-432

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION | RECOMMANDATION DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé, par le Comité municipal de Lanuel pour obtenir des offres de services concernant l'acquisition d'un camion, sous deux options (2020 ou 2021);

CONSIDÉRANT le dépôt de deux soumissions, soit:

- Clément Chrysler Dodge de Lorrainville : soumission non conforme, rejetée;
- Automobile Paquin de St-Bruno-de-Guigues : 38 900 \$, taxes non incluses, soumission conforme

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité municipal de Lanuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Alexandre Binette
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du Comité municipal de Laniel d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un camion, année 2021, à Automobile Paquin de St-Bruno-de-Guigues, pour un montant de 38 900 \$, taxes non incluses.
- **QUE** les frais reliés à l'octroi de ce contrat sont assumés par le Comité municipal de Laniel.

11-20-433

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR | RECOMMANDATION DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé par le Comité municipal de Laniel pour obtenir des offres de services concernant l'acquisition d'un tracteur;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux soumissions, soit:

- Méga Centre Kubota: 62 841,24 \$ (année 2020), taxes en sus
- Agrimax John Deere: 68 816,60 \$ (année 2021), taxes en sus

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité municipal de Laniel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du Comité municipal de Laniel d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un tracteur, auprès de Méga Centre Kubota, pour un montant de 62 841,24 \$, taxes non incluses.
- **QUE** les frais reliés à l'octroi de ce contrat sont assumés par le Comité municipal de Laniel.

11-20-434

AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU COMITÉ TOURISME DE LA MRC ET SA STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT.

CONSIDÉRANT QUE le tourisme au Témiscamingue est un pôle économique important et qu'il s'inscrit comme un pivot de la stratégie d'attraction ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite développer une meilleure connaissance du produit touristique et une attitude d'ouverture et d'accueil avec et pour les touristes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue soutient déjà plusieurs organismes et attraits touristiques importants sur le territoire et que la mise en place d'un comité apporterait un appui plus ancré ;

CONSIDÉRANT QU'avoir un comité qui s'occupe d'identifier et prioriser les projets novateurs à court, moyen et long terme permettra de mettre en valeur les différentes dimensions touristiques ;

CONSIDÉRANT la proposition déposée et que la mise en place d'un comité aviseur en tourisme permettrait de faire des recommandations documentées au conseil de la MRCT sur le développement touristique du territoire pour l'orienter dans ses interventions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la mise en place d'un comité aviseur en tourisme au sein de la MRC tel que décrit dans la proposition déposée.

11-20-435

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PLEIN AIR DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue (MRCT) s'investit au niveau du développement et de la promotion du tourisme aventure plein air de la région et que ce volet fait partie de l'un des pôles d'excellence de la planification stratégique du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de cette coop valorise plusieurs opportunités d'alliances entre des infrastructures déjà existantes, sans oublier l'arrimage entre les besoins des touristes et de notre population ainsi que l'offre de services en matière de plein air tout en permettant d'augmenter les retombées économiques pour les entreprises;

CONSIDÉRANT l'implication de la MRC à différents niveaux quant à la mise en place du projet, notamment l'adhésion à titre de membre de soutien au projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Madame Lysandre Rivard, agente de développement en tourisme, à titre de membre de soutien représentant la MRC de Témiscamingue au sein de la Coopérative de solidarité plein air de l'Abitibi-Témiscamingue.

11-20-436

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR 2021 AU COMITÉ DU GAMME EN REMPLACEMENT DE M^{ME} ISABELLE CODERRE.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Coderre se voit contrainte de se retirer de ce comité faute de disponibilité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Marco Dénomme
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Maurice Laverdière, membre du comité du GAMME pour l'année 2021.

11-20-437

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR 2021 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU TÉMISCAMINGUE.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Coderre se voit contrainte de se retirer de ce comité faute de disponibilité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue détient un poste à de membre désigné au sein de la Corporation de développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle du Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyée par M^{me} Lyne Ash
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Madame Claire Bolduc, préfète, au poste de la MRC de Témiscamingue au sein de la Corporation de développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle du Témiscamingue.

Information

RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information

SUIVI – COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT.

Les membres du conseil de la MRC prennent acte du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 9 novembre 2020. M. Binette porte à l'attention de la direction générale une coquille concernant l'heure de la levée de la séance; une correction sera apportée.

11-20-438

AFFAIRES MUNICIPALES | CIRCULATION RESTREINTE AU BARRAGE-PONT À TÉMISCAMING.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont en cours sur le pont-barrage de Témiscaming ;

CONSIDÉRANT QU'UNE voie de circulation a été aménagée afin que les travailleurs puissent réaliser les améliorations au niveau de la chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs incidents ont été recensés au niveau de ladite voie de circulation ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a été dénoncée par les usagers du pont à la ville de Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Témiscamingue à proposer aux Services publics et Approvisionnement Canada des correctifs afin de rendre la circulation plus sécuritaire aux usagers du pont ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'APPUYER** la ville de Témiscamingue dans ses démarches auprès de Services publics et Approvisionnement Canada afin que les travaux de réfection soient accélérés et que les correctifs proposés soient mis en place sur le chantier de construction.

Information

AFFAIRES MUNICIPALES : ÉVÉNEMENT VIRTUEL « ÉTAT DES LIEUX ».

L'événement virtuel « état des lieux » est organisé par la FQM et se tiendra du 1 au 4 décembre 2020.

Les municipalités sont invitées à participer à cet événement et d'en faire bénéficier leur personnel. M^{me} Bolduc précise qu'elle mènera l'entrevue avec la PDG d'Hydro-Québec, M^{me} Sophie Brochu sous le thème « Le rôle d'Hydro-Québec dans le développement des régions ».

Informations

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

Une question en lien avec l'état du chemin de Pénétration à Béarn est soulevée par un membre de l'assistance.

11-20-439

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Michel Roy
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 16 décembre 2020

Il est 21 h 16.

Claire Bolduc, ag.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

